

Avis public d'élection

Municipalité de Lorrainville

Date du scrutin 1^{er} octobre 2023

Par cet avis public, EDITH LEBEL, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
 - Poste de mairesse ou maire
 - Poste de conseillère ou conseiller numéro 3
2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 18 août 2023 au 1^{er} septembre 2023

Horaire

Lundi au jeudi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h 30
Vendredi	De 9 h à 12 h	

Attention : le vendredi 1^{er} septembre 2023, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 1^{er} octobre 2023 de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 24 septembre 2023 de 12 h à 20 h**

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Marguerite Lachance
819 625-2167 poste 109 ou lorrainville-ml@lorrainville.ca
5. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection

Adresse 2, rue St-Jean-Baptiste Est, Lorrainville
Téléphone 819 625-2167 poste 106

Signature

Donné à Lorrainville le 9 août 2023



Présidente ou président d'élection

Certificat d'affichage ou de publication d'un avis public

Municipalité

LORRAINVILLE

Scrutin du

23	10	01
année	mois	jour

Je, EDITH LABEL, certifie, sous mon serment d'office, que
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

l'Avis public d'élection a été publié à la date et de la façon suivante :
Nom de l'avis

❖ Pour les municipalités régies par la « Loi sur les cités et villes » (art. 345) :

affichage au bureau de la municipalité le

année	mois	jour

et

insertion dans le journal

Nom du journal

le

année	mois	jour

❖ Pour les municipalités régies par le « Code municipal » (art. 431) :

affichage le

23	08	09
année	mois	jour

 aux deux endroits prévus :

1. Bureau municipal
Endroit
2. Église
Endroit
3. Site Web de la municipalité
Endroit

Signature

Donné à

LORRAINVILLE

Municipalité

, le

23	08	09
année	mois	jour


Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier